



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 19 juillet 2023 à 17 h 45 à laquelle sont présents, Madame la conseillère Amélie Lebrun ainsi que Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe et Jean-François Frenière formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Est absente Madame la conseillère Isabelle Fontaine.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire suppléant invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Constat de vacance au poste de maire
 - H.2 Travaux de remplacement de fenêtres à l'hôtel de ville / Octroi de contrat
 - H.3 Contrat relatif à la préparation et l'entretien de la glace, la surveillance des activités de l'aréna Joannie Rochette et l'entretien ménager du Centre Gilles-Villeneuve
 - H.4 Projet de mise aux normes de l'aréna / Services professionnels rendus par Gestion Cité-Ville
 - H.5 Société de Récréotourisme Pôle Berthier / Demande de contribution financière 2023
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

H.1 CONSTAT DE VACANCE AU POSTE DE MAIRE

La greffière dépose le jugement rendu le 14 juillet 2023 par la Commission municipale du Québec constatant que le mandat de M. Dominic Perreault, maire, a pris fin le 29 juin 2023, en vertu du troisième alinéa de l'article 318 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM). M. Perreault est devenu inhabile à exercer la fonction de membre du conseil en vertu de l'article 302 de la LERM.

En vertu de l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la greffière donne avis que le poste de maire est vacant générant la tenue d'une élection partielle. En sa qualité de présidente d'élection, la greffière fixe la date du scrutin au 15 octobre 2023.

M. Pierre Lahaie remercie M. Dominic Perreault du travail effectué pour le développement de Berthierville.

2023-07-207



No de résolution
ou annotation

2023-07-208

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

19 juillet 2023

H.2 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE FENÊTRES À L'HÔTEL DE VILLE / OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de huit (8) fenêtres de l'hôtel de ville pour les locaux 303 et 304 ainsi que la salle de conférence et les deux nouveaux bureaux au 2e étage de la section de l'administration de la ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 13 juin 2023 de la compagnie Nouvel Horizon Portes & Fenêtres pour la fourniture et l'installation des fenêtres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nouvel Horizon inc. le contrat relatif aux travaux de remplacement de huit (8) fenêtres de l'hôtel de ville au coût de 16 435 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur cotation numéro 138488-F datée du 13 juin 2023.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté pour le financement de la dépense nette générée par lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H.3 CONTRAT RELATIF À LA PRÉPARATION ET L'ENTRETIEN DE LA GLACE, LA SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE L'ARÉNA JOANNIE ROCHETTE ET L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE GILLES-VILLENEUVE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-157 autorisant la publication d'un appel d'offres public à l'égard de la fourniture de services relative à la préparation et l'entretien de la glace, la surveillance des activités de l'aréna Joannie Rochette et à l'entretien ménager du centre Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a procédé à une demande de soumissions publiques par système de pondération à l'égard des services liés à la préparation et l'entretien de la glace, la surveillance des activités de l'aréna Joannie Rochette et l'entretien ménager du Centre Gilles-Villeneuve incluant deux options de renouvellement;

CONSIDÉRANT le rapport émis par le comité de sélection en date du 13 juillet 2023 faisant état du résultat d'analyse, à savoir :

Soumissionnaire	Pointage intermédiaire	Prix proposé	Pointage final
SODEM INC. Longueuil	93	343 902,87 \$ taxes incluses	4.158

CONSIDÉRANT que la firme SODEM INC. est la seule soumissionnaire et que la soumission présentée est conforme;

CONSIDÉRANT que la firme SODEM inc. a déposé un bordereau de prix révisé à la baisse en date du 19 juillet 2023 suite à l'intervention de la direction générale tenant compte qu'il y avait un seul soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme SODEM INC. le contrat de services relatif à la préparation et l'entretien de la glace, la surveillance des activités de l'aréna Joannie Rochette et à l'entretien



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

19 juillet 2023

ménager du Centre Gilles-Villeneuve excluant la bibliothèque municipale regroupant les locaux 130, 135 et 145, pour la période débutant le 1^{er} août 2023 et se terminant le 30 juin 2024, et ce au coût de 265 586 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-210

H.4 PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA / SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS PAR GESTION CITÉ-VILLE

CONSIDÉRANT les services professionnels retenus à l'égard du projet de mise aux normes de l'aréna Joannie Rochette depuis le mois d'avril 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement à la compagnie 9375-3283 Québec inc. (Gestion Cité-Ville) de la facture numéro 2023-065 au montant de 29 829,11\$ toutes taxes incluses pour les services professionnels rendus dans le cadre du dossier de mise aux normes de l'aréna pour la période d'avril 2022 à juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-07-211

H.5 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Société de Récréotourisme Pôle Berthier sollicitant une contribution financière dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier* pour la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 2 000 \$ pour l'année 2023 à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier dans le cadre du projet de *Circuit cyclable dans les îles de Berthier*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-07-212

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

19 juillet 2023

ET RÉSOLU:

De lever la séance extraordinaire à 17 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Pierre Lahaie
Maire suppléant


Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.


Pierre Lahaie
Maire suppléant